

Le 25 janvier 2021,  
Monsieur Louis Laugier  
Préfet du Haut-Rhin  
7, rue Bruat  
68000 Colmar

**Objet : Élections municipales à Dessenheim et Sainte-Marie-aux-Mines**

Monsieur le Préfet,

Nous revenons vers vous suite aux courriers envoyés début décembre, et suite à un échange téléphonique entre M. Geney et M. Allion le 17 décembre 2020.

En effet, nos deux communes, Sainte-Marie-aux-Mines et Dessenheim, font toutes deux l'objet d'une prorogation des délégations spéciales en place, en l'absence d'organisation d'élections municipales. Or la prorogation de ces délégations pénalise ces communes ainsi que leurs intercommunalités respectives, par l'absence de fonctionnement démocratique et d'organes délibérants, à une période charnière où se préparent les budgets et où l'État programme la relance.

À titre d'exemple, Sainte-Marie-aux-Mines, et donc le Val d'Argent, a été retenue pour candidater au dispositif « petites villes de demain » (annonce du 11 décembre dernier). Cependant, les territoires ont huit mois pour proposer un projet cohérent et pouvoir ainsi prétendre aux aides. Certains volets du dispositif requièrent même une candidature à déposer avant le 31 mars. Sans équipe municipale à Sainte-Marie-aux-Mines, il est impossible que le territoire – qui est peut-être celui qui a le plus besoin d'un tel dispositif dans le Haut-Rhin voire en Alsace – puisse sereinement présenter un projet cohérent pour son bon développement futur.

Les conséquences ne sont pas moindres pour Dessenheim, en effet, les infrastructures communales nécessitent des prises de décisions rapides, sous peine d'avoir des dégradations irrémédiables voire des risques vis-à-vis de la sécurité du public. De plus, à l'heure du projet de territoire « post-Fessenheim », il est essentiel que Dessenheim soit activement représentée dans la construction du nouveau visage du territoire du Pays Rhin Brisach.

La loi du 24 décembre 2020, relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles, dispose que les élections municipales devront se tenir au plus tard d'ici le 13 juin 2020. Mais cette date est beaucoup trop tardive, et nuira grandement aux territoires concernés. Cette même loi indique que l'autorité

administrative fixe la date si les conditions sanitaires le permettent, ces dernières étant appréciées aux regards des données épidémiologiques locales rendues publiques par l'ARS. Dessenheim et Sainte-Marie-aux-Mines ont, de part leur géographie un peu excentrée des pôles d'attractivité, une situation sanitaire bien plus satisfaisante que dans le reste du département du Haut-Rhin. Et surtout, une situation sanitaire équivalente ou meilleure à celles d'autres communes dans lesquelles les élections sont organisées ou planifiées (ex. le premier tour des élections municipales de Grand-Fort-Philippe, Nord, a eu lieu le 24 janvier ; les élections à Donchery, Ardennes, sont prévues pour le 7 février, etc.).

Tout comme nous avons pu vous l'écrire précédemment, il nous paraît indispensable que les élections municipales puissent se dérouler au plus vite, avec une éventuelle dérogation de quelques semaines pour voter les budgets, d'ordinaire obligatoires avant le 15 avril, ceci afin de limiter au maximum la vacance de décideurs dans nos communes, et permettre à ces dernières de retrouver un fonctionnement serein et constructif, à même de vous accompagner dans la gestion de la crise sanitaire et la relance.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre requête et pour la réponse que vous nous apporterez. Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Noëllie Hestin  
Maire sortante  
Sainte-Marie-aux-Mines  
Haut-Rhin



Sébastien Allion  
Maire sortant  
Dessenheim  
Haut-Rhin

